



## L'éducation économique, budgétaire et financière des publics : un enjeu majeur en temps de crise

C'est en période de crise que les enjeux de compréhension des mécanismes économiques, budgétaires et financiers sont les plus cruciaux. La crise sanitaire du COVID-19 et les mesures prises pour l'endiguer ont provoqué un double choc d'offre et de demande et, pour les agents économiques, une double incertitude : quel impact *in fine* sur leur environnement, et quelles conséquences, par la suite, sur leur propre situation économique et financière ? L'éducation économique, budgétaire et financière a pour objet de permettre à chacun de disposer des bases nécessaires pour prendre des décisions en connaissance de cause. Dans le contexte actuel, elle contribue donc à la résilience des ménages et des entreprises et à la continuité de l'éducation des jeunes. Depuis 2016, la France s'est dotée d'une stratégie nationale dans ce domaine. La Banque de France, désignée comme opérateur national par les pouvoirs publics, met en œuvre cette stratégie.

Lisa GERVASONI, Mark BÉGUERY  
Direction de l'Éducation financière

Code JEL  
122

17 %

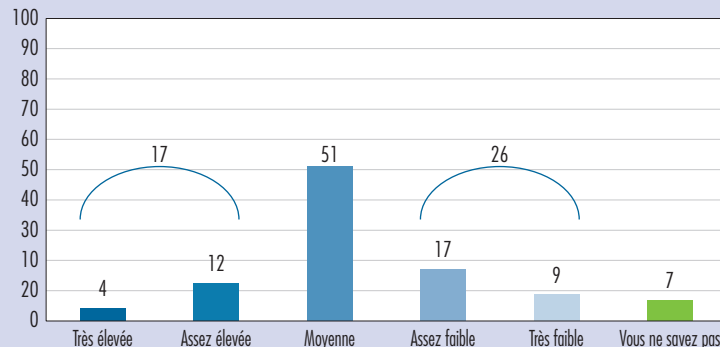
la part des personnes interrogées qui considèrent avoir une connaissance élevée sur les questions financières

43 %

la part des personnes interrogées qui ont le sentiment de ne pas disposer d'informations suffisamment fiables et neutres pour gérer efficacement leur budget

### Comment évalueriez-vous votre connaissance globale sur les questions financières par rapport à la moyenne des Français ?

(en %)



Note : Les chiffres sont arrondis à l'unité.

Source : Enquête réalisée par Audirep pour la Banque de France, juin 2018.



### 1 L'éducation financière adapte ses priorités pour mieux répondre aux difficultés soulevées par la crise

#### Utile en temps normal, l'éducation financière l'est encore plus en temps de crise

L'éducation financière – ou littératie financière – est définie par l'OCDE comme « *le processus par lequel le consommateur financier améliore sa compréhension des produits, concepts et risques financiers (...) pour développer sa capacité à faire des choix éclairés, et savoir à qui s'adresser pour être aidé* », via « *des informations, de la formation ou des conseils objectifs* », dans le respect de certains critères : caractère pédagogique, accessibilité, gratuité et neutralité. Concernant la neutralité, cela signifie notamment que toute action d'éducation financière doit s'exercer hors de tout contexte commercial ou marketing et ne peut consister à promouvoir un produit ou un acteur. L'objectif consiste à rendre le consommateur plus averti et mieux à même de faire des choix éclairés et conformes à ses intérêts, ce que les anglo-saxons nomment « *l'empowerment* » du consommateur. Dans le même ordre d'idée, l'éducation économique doit permettre aux citoyens de mieux décrypter les informations et les débats économiques. L'ensemble favorise une plus grande confiance entre les acteurs et contribue à la robustesse de l'économie et à la stabilité financière.

Ce constat a conduit l'OCDE, dans une étude de 2005 <sup>1</sup>, à dresser pour la première fois un état des lieux du niveau de connaissance financière des particuliers à travers le monde et de son impact sur l'économie, et à enjoindre ses États membres à s'engager dans des politiques volontaristes d'éducation financière.

**Aujourd'hui, une stratégie nationale d'éducation financière reposant sur les principes de haut niveau élaborés par l'OCDE et adoptés par le G20 est mise en œuvre ou en cours d'élaboration dans 71 pays <sup>2</sup>.** En France, le lancement d'une telle stratégie date de la fin 2016. La Banque de France, désignée comme opérateur

#### Les cinq piliers de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)



Source : Banque de France.

national par les pouvoirs publics, met en œuvre cette stratégie (EDUCFI), cf. schéma.

Après une première enquête réalisée en 2014 par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), la Banque de France a commandité en 2018 une étude sur le niveau d'éducation financière des Français. Cette enquête a mis en avant une certaine méconnaissance des produits financiers et des difficultés d'une partie significative des répondants à faire des calculs financiers simples, mais aussi un intérêt pour la matière financière et une volonté d'être mieux informé (cf. encadré 1).

#### **Si ces résultats confortent l'intérêt de la stratégie d'éducation financière en temps normal, celle-ci est encore plus nécessaire dans le contexte actuel de crise.**

La pandémie de COVID-19 impacte fortement de très nombreux pays. Outre les craintes pour leur santé, les citoyens doivent faire face à de nombreuses incertitudes financières découlant de la fermeture temporaire des entreprises, des écoles, des établissements publics, des mises en quarantaine et de l'instabilité du marché boursier. Cette situation peut entraîner une perte de revenu, des problèmes de paiement de factures et d'autres obligations financières, ainsi qu'un risque accru d'être victime d'escroqueries et de fraudes.

<sup>1</sup> OCDE (2005), *Pour une meilleure éducation financière : enjeux et initiatives*.

<sup>2</sup> OCDE, 2019 « Status of National Strategies for Financial Education in OECD/INFE member countries ».



**Disposer de connaissances pratiques en matière financière**, savoir à qui s'adresser en cas de difficulté ou encore comprendre l'essentiel des actualités et propos économiques **devient primordial dans ce contexte**.

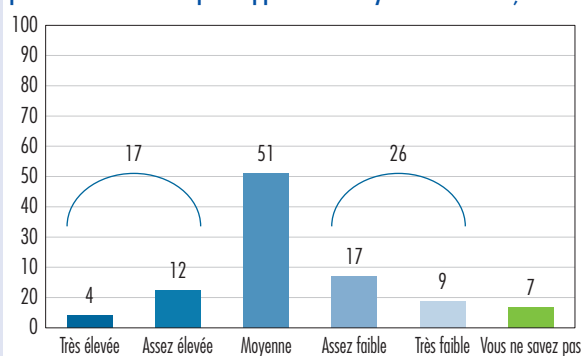
C'est pourquoi **l'OCDE recommande à ses États membres de se mobiliser pour mettre l'éducation financière au service de la résilience des consommateurs face à la crise du COVID-19**, tout en adaptant les sujets abordés et les modalités de mise en œuvre au contexte de la pandémie <sup>3</sup>.

### ENCADRÉ 1

#### Enquête sur le niveau de connaissances financières des Français

- **Seules 17% des personnes interrogées** considèrent avoir une connaissance élevée sur les questions financières.
- **Près de 60% ne maîtrisent pas l'effet de l'inflation** sur leur pouvoir d'achat ou le calcul d'un intérêt sur un placement.
- **51%** de nos concitoyens ne savent pas définir un crédit renouvelable.
- **43%** ont le sentiment de ne pas disposer d'informations suffisamment fiables et neutres pour gérer efficacement leur budget.

#### Comment évalueriez-vous votre connaissance globale sur les questions financières par rapport à la moyenne des Français ?



Note : Les chiffres sont arrondis à l'unité.

Source : Cette enquête a été réalisée par la société Audirep en juin 2018 auprès d'un échantillon représentatif selon la méthode des quotas de 2 155 personnes âgées de 18 ans et plus, en ligne et par téléphone.

**En France, la stratégie nationale d'éducation financière s'adapte pour répondre aux problématiques spécifiques soulevées par la crise**

L'OCDE a identifié plusieurs priorités pour **permettre aux citoyens d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leur situation financière et leur bien-être** :

- sensibiliser le public aux risques immédiats et fournir en temps opportun des informations sur les mesures de soutien financier mises en place par les pouvoirs publics ;
- s'adresser prioritairement aux populations les plus fragilisées par la crise (les personnes à faible revenu et les personnes âgées, les travailleurs sans épargne liquide, les entreprises autonomes et les petites entreprises ainsi que les nouveaux diplômés entrant sur le marché du travail) ;
- adapter les supports d'éducation financière pour accompagner la résilience financière à court et à long terme (avec des sujets tels que « gérer ses finances courantes avec un revenu réduit, « éviter les escroqueries », « gérer les dettes existantes et nouvelles ») ;
- développer les contenus digitaux, les actions d'éducation financière en présentiel devant être suspendues ;
- encourager les citoyens à s'intéresser à l'éducation financière sur le long terme, comme un moyen d'améliorer durablement leur résilience financière ;
- apprendre de la crise du COVID-19 et planifier les actions post-crise ;
- exploiter la coopération internationale existante, en s'appuyant notamment sur les ressources de l'OCDE et des pays membres.

<sup>3</sup> OCDE/INFE (2020), *Policy Note on a financial education response to the Covid-19 crisis*.



### ENCADRÉ 2

#### L'OCDE, une institution pleinement investie dans l'éducation financière

Les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont officiellement reconnu l'importance de l'éducation financière en 2002, à travers le lancement d'un projet global spécialement dédié. L'OCDE définit l'éducation financière comme une « *combinaison de conscience financière, de connaissance, d'habileté, d'attitudes et comportements nécessaires pour prendre les bonnes décisions financières et finalement arriver à un bien-être financier individuel apprécié par la personne elle-même* <sup>1</sup> ». Dès juillet 2005, l'OCDE publie ses premières recommandations sur les principes et les bonnes pratiques relatifs à la sensibilisation à l'éducation financière <sup>2</sup>. En 2008, le projet prend de l'ampleur avec la création d'un réseau international d'expert, l'*International Network on Financial Education* (OECD/INFE), qui a pour mission de :

- collecter des données ;
- développer des méthodologies de mesure d'impact ;
- partager les expériences et les bonnes pratiques ;
- développer la recherche et les analyses comparatives ;
- concevoir des stratégies d'action ;
- promouvoir la mise en œuvre d'actions et surveiller leur efficacité.

Aujourd'hui, l'OECD/INFE regroupe des membres de plus de 120 pays et est supervisé par un conseil consultatif. Quatre groupes de travail se réunissent régulièrement sur des thématiques spécifiques :

- élaboration, mise en œuvre et évaluation de la réglementation ;
- éducation financière et conséquences de la digitalisation ;
- éducation financière sur le lieu de travail ;
- conséquences du vieillissement de la population et besoin des consommateurs les plus âgés.

Par ailleurs, l'OECD/INFE continue de développer et promouvoir les contributions de groupes de travail préexistants, notamment sur l'éducation financière pour des publics spécifiques (jeunes, femmes, entrepreneurs) et sur les problématiques d'inclusion financière.

L'OECD/INFE partage son travail sous différentes formes, incluant la production de rapports internationaux ou régionaux et l'organisation de séminaires et ateliers d'experts.

Ce travail est aujourd'hui pleinement reconnu au niveau international, le G20 ayant adopté plusieurs recommandations développées par l'OECD/INFE.

<sup>1</sup> Source : OCDE – Atkinson et Messy – 2012.

<sup>2</sup> OCDE, juillet 2005.



Dans le cadre de la crise, en prenant en compte les recommandations de l'OCDE, **la Banque de France accomplit différentes missions d'éducation et d'information au service des personnes en difficulté financière. Il s'agit en particulier :**

- pour les consommateurs, de maîtriser au mieux leur budget et leur endettement, de ne pas prendre des décisions hâtives en matière de placement, ou encore d'éviter les escroqueries financières sur Internet ;
- pour les entrepreneurs, de faire connaître les dispositifs d'aide comme la médiation nationale du crédit et les financements possibles ;
- concernant les intervenants sociaux, de renforcer l'information sur les dispositifs d'aide et d'inclusion financière plus encore qu'habituellement afin d'accompagner les personnes en situation de fragilité financière ;
- s'agissant de l'éducation économique, de donner les explications permettant au grand public de mieux appréhender la situation actuelle de l'économie et comprendre les solutions qui sont proposées dans le champ public.

En matière de canaux d'intervention, la priorité doit être donnée au numérique et aux interventions à distance.

**Des mesures ont été prises dès le mois de mars 2020 pour mettre en œuvre ces orientations.**

## 2 Les acteurs de l'éducation financière sont mobilisés

**Donner au grand public et aux entrepreneurs impactés par la crise des informations neutres, gratuites et accessibles**

Suivant les recommandations de l'OCDE, **des pages dédiées à l'information sur le COVID-19 ont été créées sur les sites d'éducation financière** afin de relayer les mesures d'aide financière mises en place par le Gouvernement et les autorités publiques. **Les principales mesures d'aide financière concernant le grand public sont listées sur le site « Mes questions d'argent », portail**

**de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière pour le grand public**, et régulièrement mises à jour (cf. encadré 4). Par ailleurs, **les mesures d'aides financières spécifiques aux entreprises font l'objet d'une page dédiée sur le portail « Mes questions d'entrepreneur », qui remplit les mêmes fonctions pour le public des entrepreneurs (cf. encadré 5)**. En fournissant un point d'entrée unique, les sites d'éducation financière facilitent ainsi l'accès du grand public et des entrepreneurs aux informations pertinentes, avec des liens directs vers les sites officiels des acteurs impliqués, autorités publiques (ministère de l'Économie et des Finances, Sécurité sociale, Banque de France, etc.) ou partenaires publics et privés de la stratégie EDUCFI, au bénéfice d'un meilleur taux de recours aux dispositifs mis en place et, *in fine*, de la résilience financière du grand public et des entrepreneurs.

### Permettre aux intervenants sociaux d'accompagner les plus fragiles

L'expression « intervenant social » recouvre l'ensemble des travailleurs sociaux ainsi que les bénévoles ou salariés d'associations venant en aide à des personnes en difficultés ou d'associations d'aide aux consommateurs. Dans le cadre de la stratégie EDUCFI, le pilier 2 consiste à « développer les compétences à mobiliser dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière par les intervenants sociaux ». La Banque de France rencontre ainsi régulièrement les intervenants sociaux afin de recueillir leurs attentes en matière de connaissances et d'informations pratiques sur les sujets de finance du quotidien (procédure de surendettement, droit au compte, fichier, dispositifs d'inclusion, comptes et moyens de paiement, crédit, épargne, assurance), puis d'y répondre par des actions de sensibilisation et d'information. En tant qu'opérateur, elle met également les intervenants sociaux en relation avec ses partenaires de la stratégie d'éducation économique et financière. **Ces actions ne pouvant être menées en présentiel dans le cadre de la crise, des webinaires sont désormais proposés pour assurer cette mission d'information**. Cette solution numérique innovante pourra perdurer après la crise en complément des réunions physiques pour une information toujours plus complète des intervenants sociaux (cf. encadré 3).



### ENCADRÉ 3

#### Les Points conseil budget

**Les Points conseil budget (PCB) sont un réseau en cours de déploiement** dans le cadre d'un projet piloté par le ministère des Solidarités et de la Santé qui s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Une partie du portail Internet « Mes questions d'argent » est désormais entièrement dédié à ces structures.

Les 150 PCB labellisés en 2019 seront rejoints en 2020 par 250 nouveaux membres qui viendront ainsi compléter le maillage territorial du dispositif. La formation des PCB fait partie des actions EDUCFI prioritaires car destinées à accompagner les publics en difficulté. Le cahier des charges des PCB indique précisément quelles compétences ils doivent acquérir afin d'assurer au mieux leur mission. Pour informer efficacement les PCB, un partenariat a été noué avec deux associations qui ont participé aux premières expérimentations, Finance et Pédagogie et France ESF. Cet accord permet à la Banque de France de s'appuyer sur des intervenants de ces deux partenaires pour compléter et renforcer l'offre de formation. Le dispositif permet ainsi de mieux répondre aux nombreuses demandes enregistrées par les succursales départementales qui ont accueilli depuis l'automne dernier plus de 800 personnes.

#### Prévenir la multiplication des escroqueries en période de crise

Dans une période où les Français font un usage accru d'Internet, il y a lieu de redoubler de vigilance.

Les escrocs utilisent des techniques spécifiques pour capter l'attention de l'internaute : soit en faisant miroiter un gain facile, soit en faisant appel à sa sensibilité pour secourir une personne soi-disant en difficulté, soit encore en exerçant sur lui une pression psychologique, par exemple en faisant état du rejet d'une facture ou d'un problème avec sa carte bancaire. Dans tous les cas, le

message insiste sur la nécessité d'agir rapidement pour profiter de l'occasion ou pour résoudre le soi-disant problème. Susciter l'émotion et créer un sentiment d'urgence constituent deux ressorts utilisés par les escrocs pour amener l'internaute à agir dans le sens qu'ils souhaitent.

Par ailleurs, les escrocs cherchent à instaurer un climat de confiance ou tout au moins, à endormir la méfiance : aussi ces messages prennent-ils soin de paraître respectables, voire officiels, par exemple en étant présentés comme émanant de l'administration fiscale, d'une banque, d'un opérateur de téléphonie ou un fournisseur d'énergie.

Dans les faits, il est fréquent de recevoir un message prétendument envoyé par une banque, faisant état d'un problème et demandant à l'internaute de mettre à jour ses données personnelles et/ou bancaires ou de donner les coordonnées de sa carte bancaire, en cliquant sur un lien. Cette action pourra par exemple amener l'internaute sur un site qui ressemble à celui de sa propre banque, mais qui est en réalité un site pirate. Si l'internaute trop confiant communique les informations demandées, les escrocs les utiliseront à leur profit, par exemple pour pirater sa carte bancaire.

D'autres escroqueries consistent par exemple à proposer des placements faciles, rassurants et rapportant beaucoup d'argent, « bien mieux que le livret A », ou encore des crédits et assurances frauduleux. C'est pourquoi les actions d'éducation financière à destination des jeunes comprennent désormais une sensibilisation à la prévention des escroqueries.

De nombreux acteurs publics se mobilisent pour lutter contre ce phénomène. Ainsi, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) invitent les consommateurs à redoubler de vigilance face aux campagnes de démarchage téléphonique, aux courriels frauduleux soi-disant adressés par un tiers de confiance (banque, administration, fournisseur d'énergie, etc.) mais aussi aux bannières publicitaires en ligne renvoyant vers des formulaires à remplir, techniques utilisées par les escrocs pour collecter des données personnelles. Les autorités ont notamment élaboré une note



### ENCADRÉ 4

#### Coronavirus : liens utiles pour le grand public

(exemple page d'accueil du portail [www.mesquestionsdargent.fr](http://www.mesquestionsdargent.fr) début mai 2020)

#### Un problème de surendettement ou pour avoir un compte bancaire ?

- La Banque de France vous aide : *Mesures exceptionnelles liées à la crise – foire aux questions*

#### Vous souhaitez être accompagné sur le plan budgétaire ?

- **Les Points conseil budget (PCB)** accompagnent toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'une aide. Retrouvez la liste des PCB sous ce [lien](#).
- **Les centres communaux d'action sociale (CCAS)** continuent d'aider les personnes en situation de fragilité économique. Tous réalisent des actions spécifiques pour faire face à la crise, dont certaines sont relayées sur le [site de l'UNCCAS](#). Rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les coordonnées du CCAS de votre commune.
- **Crésus** (association) : les personnes qui rencontrent des difficultés budgétaires ou pour payer leurs dettes peuvent contacter l'association par [téléphone](#) ou via le site Internet.
- **L'Unaf** (Union nationale des associations familiales) reste joignable par courriel et téléphone. La page Facebook « [prendre soin de ma famille](#) » propose des conseils sur l'ensemble des sujets qui touchent à la parentalité et notamment le budget de la famille.

#### Vous rencontrez une difficulté avec votre banque ou votre assurance ?

- La Banque de France vous donne des informations générales *Mesures exceptionnelles liées à la crise – foire aux questions*

#### Vos impôts :

- *Calendrier de dépôt des déclarations de revenus adapté*

#### Attention aux arnaques financières :

- *L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les risques d'arnaques dans le contexte de l'épidémie de coronavirus*

#### Un problème en tant que consommateur ?

- *L'INC (Institut national de la consommation) vous donne des informations pratiques : « Coronavirus : ce que ça change pour vous », traitant différents points de la réglementation en matière de tourisme, loisirs, épargne, etc.*

#### Annuler un voyage :

- *Droits en cas d'annulation d'un voyage à l'étranger*

#### Vos crédits, vos assurances, vos placements pendant la crise :

- *Placements financiers (Autorité des marchés financiers) : Coronavirus et épargne*
- *Information de la Fédération française des assurances (FFA) : Coronavirus COVID-19 et assurance*
- *Informations de la Fédération bancaire française (FBF) : Coronavirus et banque, Restez chez vous : profitez des services bancaires à distance*
- *La finance pour tous (association) : Coronavirus : aménager son crédit immobilier ou à la consommation*

#### Vos aides sociales :

- *Accédez au simulateur de [mesdroitssociaux.gouv](http://mesdroitssociaux.gouv)*



### ENCADRÉ 5

#### Coronavirus : liens utiles pour les entrepreneurs

(exemple page d'accueil du portail [www.mesquestionsdentrepreneur.fr](http://www.mesquestionsdentrepreneur.fr) début mai 2020)

#### Les dispositifs financiers

##### Le Prêt garanti par l'État (PGE)

Le PGE est un prêt qui peut être accordé par votre banque habituelle, en dépit de la forte incertitude économique actuelle, grâce à la garantie qu'apporte l'État sur une portion très significative du prêt.

Retrouvez *ici* les étapes clés pour obtenir un PGE ainsi que toutes les réponses à vos questions.

##### Vous rencontrez une difficulté pour obtenir un crédit ?

La médiation du crédit, assurée par la Banque de France, peut vous aider. Une procédure accélérée et simplifiée est mise en place, en utilisant en priorité l'adresse électronique suivante : [mediation.credit.XX@banque-france.fr](mailto:mediation.credit.XX@banque-france.fr) (où XX représente le numéro de votre département).

##### L'aide exceptionnelle de 1500 euros du fonds de solidarité

Le fonds de solidarité a été créé par l'État et les régions pour les entrepreneurs particulièrement touchés par les conséquences économiques du COVID-19 : très petites entreprises (TPE), microentrepreneurs, indépendants et professions libérales, réalisant moins d'un certain chiffre d'affaires et d'un certain bénéfice annuels.

Retrouvez toutes les informations en *cliquant ici* et accédez au formulaire de demande en ligne :

[https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/cabcom/covid19/fonds\\_soutien\\_pas\\_a\\_pas\\_tpe\\_v2.pdf](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/cabcom/covid19/fonds_soutien_pas_a_pas_tpe_v2.pdf)

##### Vous rencontrez des difficultés pour payer vos charges mensuelles ?

Le Gouvernement a demandé aux fournisseurs d'électricité et de gaz ainsi qu'aux bailleurs d'accorder des reports de loyers et de factures pour les TPE. Retrouvez *ici* les informations sur cette mesure.

##### Vous rencontrez des difficultés pour déclarer ou payer vos cotisations ?

Le réseau des Urssaf prend des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises et les travailleurs indépendants. Retrouvez *ici* les informations à ce sujet.

##### Vous rencontrez des difficultés pour régler vos dettes fiscales ?

Le réseau de la DGFIP prend des mesures exceptionnelles pour accompagner les professionnels et les particuliers. Retrouvez *ici* les informations à ce sujet.

##### Vous avez un litige avec une autre entreprise ou un donneur d'ordre public ?

Le Médiateur des entreprises aide les chefs d'entreprise à trouver des solutions à tout type de différend qu'ils peuvent rencontrer avec une autre entreprise ou administration. À ce titre, il propose un service de médiation gratuit, rapide et confidentiel.

Le site du ministère de l'Économie et des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#>

La page dédiée sur le site de la Banque de France : <https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>

#### Les dispositifs d'accompagnement à votre service

La Banque de France est mobilisée dans chaque département pour vous écouter et vous orienter avec ses correspondants TPE-PME et start-up. Elle propose également un diagnostic financier gratuit via l'outil OPALE.

Plusieurs associations se mobilisent pour vous accompagner :

- France Active
- Le réseau BGE (boutiques de gestion pour autoentrepreneurs)
- L'association EGEE (entente des générations pour l'emploi et l'entreprise)
- Le réseau Initiative France

Les régions se mobilisent pour aider les entreprises de leurs territoires. France Num liste *ici* les dispositifs d'aides aux entreprises proposés par les régions pour faire face à la crise du coronavirus.

Les experts-comptables sont totalement mobilisés pour apporter des réponses dans les délais les plus courts à leurs clients impactés par la crise sanitaire.

Retrouvez *ici* nos autres partenaires pour vous accompagner.





pédagogique de prévention des risques d'escroqueries dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et de repli des marchés financiers <sup>4</sup>. Ces offres frauduleuses sont susceptibles de prendre diverses formes, par exemple des propositions de placements présentés comme une valeur refuge au travers de biens tangibles censés rassurer le public (tels que l'or, les métaux précieux, les grands crus ou whiskys, etc.), de faux produits bancaires ou d'assurance cumulant des caractéristiques très attractives (rendement élevé et absence de risque, rapidité de souscription et absence de vérification du profil de l'emprunteur, etc.), d'appels frauduleux aux dons ou encore d'investissements dans des entreprises, cotées en bourse ou non, supposées tirer profit de l'épidémie et voir leur valorisation augmenter.

### Accompagner les jeunes en école à domicile

Une action spécifique concerne l'éducation économique, visant à donner à chacun les clés de compréhension des débats économiques. **Dans le contexte de la fermeture des lycées, la stratégie EDUCFI accompagne les jeunes dans la continuité de leur apprentissage.** Ainsi, des fiches techniques et contenus numériques sont développés pour mettre à disposition des lycéens des ressources fiables, neutres et pédagogiques correspondant à leur programme d'éducation économique. La Banque de France publie notamment une série de documents pédagogiques à l'attention des enseignants et élèves de niveau lycée ou post-bac, les *ABC de l'économie*, également disponibles sous formes de vidéos pédagogiques. Par ailleurs, Citéco, la Cité de l'économie, inaugurée en juin 2019 met à disposition sur son site Internet des ressources pédagogiques sous format textuel et numérique pour accompagner les élèves dans leur apprentissage.

En outre, un module spécifique destiné aux jeunes déscolarisés est en cours d'élaboration, dans une logique inclusive. Selon l'OCDE (<https://data.oecd.org/fr/youthinac/jeunes-descolarises-sans-emploi-neet.htm>), en 2018 en France, dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans, près de 6% des femmes et près de 8% des hommes sont enregistrés comme jeunes déscolarisés sans emploi. L'ambition de la stratégie d'éducation financière consiste à leur donner les bases de l'éducation budgétaire et financière leur permettant d'évoluer dans le monde d'aujourd'hui. Pour créer ce module, la Banque de France s'appuie sur des partenaires et des acteurs qui accompagnent

quotidiennement les jeunes en difficulté. Le module sera à la fois ludique, simple, accessible et apportera concrètement des compétences indispensables pour comprendre notamment ce qu'est un compte bancaire, une carte de paiement, un découvert ou un crédit. Même si elle n'est pas une panacée, l'éducation financière peut être l'une des « briques » permettant à un jeune déscolarisé et potentiellement marginalisé de s'insérer dans la vie active et de ne pas tomber dans l'exclusion financière.

### Aider le grand public à comprendre la crise

Ces différentes ressources s'adressent également au public plus large des non-experts curieux de l'économie. Elles permettent notamment à chacun d'**avoir les clés de compréhension de la crise économique liée au COVID-19 et de ses mécanismes.** À ce titre, la Banque de France a développé un site Internet, *Covid-19 et économie, les clés pour comprendre*, entièrement dédié à l'explication des ressorts économiques de la crise actuelle, pouvant répondre aux interrogations légitimes des citoyens (Quelles sont les mesures prises par la BCE? Quel est le coût économique de la crise?, etc.). Le contenu du site est régulièrement mis à jour pour expliquer les évolutions de la crise et les réponses économiques qui y sont apportées.

Ces différentes mesures d'urgence visent à accompagner la résilience financière des Français à court terme face à la crise. À moyen terme, seul un investissement durable dans l'éducation financière pourra permettre de constater l'impact positif de l'amélioration des connaissances économiques, budgétaires et financières du grand public sur l'économie et la stabilité financière. Au-delà de la crise actuelle, la Banque de France prépare de nouvelles mesures en ce sens telles l'insertion d'un module EDUCFI au programme du Service national universel, la généralisation du diplôme « passeport financier » pour les classes de quatrième, ou encore le développement d'une version modernisée du portail « Mes questions d'entrepreneur ».

Enfin, la Banque de France attribue désormais un **label EDUCFI** aux dispositifs d'éducation financière proposés par des acteurs privés ou associatifs, moyennant le respect de critères précis. À cette fin, les acteurs intéressés contactent la direction de l'Éducation financière de la Banque de France (1446-EDUCFI-UT@banque-france.fr).

<sup>4</sup> ACPR et AMF, 2020, « L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les risques d'arnaques dans le contexte de l'épidémie de coronavirus ».



## Bibliographie

Audirep (2018)

*Enquête sur l'éducation financière du public en France réalisée pour la Banque de France.*

Audirep (2019)

*Enquête sur l'éducation financière du public en France réalisée pour la Banque de France*

Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE (2005)

*Pour une meilleure éducation financière : enjeux et initiatives.*

Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE (2005)

*Les principes et les bonnes pratiques relatifs à la sensibilisation et l'éducation financières.*

Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE (2012)

*Le futur de l'éducation et des compétences : projet Éducation 2030 de l'OCDE.*

OCDE/INFE (2019)

*Status of National Strategies for Financial Education in OECD/INFE member countries.*

OCDE/INFE (2020)

*Policy Note on a financial education response to the Covid-19 crisis*

---

### Éditeur

Banque de France

### Secrétaire de rédaction

Nelly Noulin

### Directeur de la publication

Gilles Vayssset

### Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

### Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

